

TOKIMO
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 18 rue de Bassano, 75016 PARIS
915 310 106 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 112 520,41 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	112 520,41 euros
Apurement des pertes antérieures.....	20 126,08 euros
A la réserve légale.....	5 000,00 euros
Solde.....	87 394,33 euros

En totalité au compte « autres réserves ».

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au cours des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Matthieu DEGLI INNOCENTI

Désignation de l'entreprise				SAS TOKIMO				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise				18 RUE BASSANO 75116 PARIS							
SIREN				915 310 106							
Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12				Durée de l'exercice précédent * : 18							
								Exercice N clos le 31/12/2024		Exercice N-1 clos le 31/12/2023	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012					
			Autres *	014	128 060	016	37 400	90 660	89 645		
	Immobilitisations corporelles *		028	4 036	030	1 523	2 513	3 046			
	Immobilitisations financières * (1)		040	4 500	042		4 500				
	Total I (5)		044	136 596	048	38 923	97 673	92 691			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	{	Matières premières, appro., en cours de production *	050		052					
			Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	219 804	070	36 278	183 526	93 998		
			Autres * (3)	072	69 439	074		69 439	56 897		
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	32 835	086		32 835	112 416			
	Charges constatées d'avance *		092	3 307	094		3 307				
Total II		096	325 385	098	36 278	289 107	263 311				
Total général (I + II)				110	461 981	112	75 201	386 780	356 002		
PASSIF								Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			50 000	50 000			
	Écarts de réévaluation			124							
	Réserve légale			126							
	Réserves réglementées *			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131							
	Report à nouveau			134			-20 126				
	Résultat de l'exercice			136			112 520	-20 126			
	Subventions d'investissement			137							
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142			142 394	29 874			
Provisions pour risques et charges			154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			56 191	146 151			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			102 821	46 058			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169		42 324	85 375	38 651			
	Comptes courants d'associés			173							
	Autres dettes			175				95 268			
Produits constatés d'avance			174								
Total III			176			244 386	326 128				
Total général (I + II + III)				180			386 780	356 002			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	31 024			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation.

La méthode de comptabilisation des logiciels a évolué en 2024 : Ces coûts figurent désormais en services extérieurs au lieu des autres charges de gestion courante.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 3 ans.

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire sur 10 à 50 ans
- agencements et aménagements : linéaire sur 10 à 20 ans
- installations techniques, matériel et outillage : linéaire sur 5 à 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 4 et 5 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire sur 3 à 5 ans
- mobilier : linéaire sur 5 à 10 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.5 - Engagement en matière de retraite

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière compte tenu du caractère non significatif.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	102 260,00	25 800,00		128 060,00
Immobilisations corporelles	3 311,63	724,49		4 036,12
Immobilisations financières		4 500,00		4 500,00
TOTAL	105 571,63	31 024,49		136 596,12

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	12 615,00	24 784,87		37 399,87
Immobilisations corporelles	266,00	1 257,32		1 523,32
TOTAL	12 881,00	26 042,19		38 923,19

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 259 770,00 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 500,00		3 500,00
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	219 804,00	219 804,00	
Autres	14 173,00	14 173,00	
Groupe	18 986,00	18 986,00	
Charges constatées d'avance	3 307,00	3 307,00	
TOTAL	259 770,00	256 270,00	3 500,00
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :



- Clients produits non facturés	161 760,00
- Charges constatées d'avance	3 306,58
TOTAL	165 066,58

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 50 000 actions, d'une valeur de 1,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2023 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)	50 000,00
Résultat de l'exercice précédent ()	-20 126,08
Montant à affecter aux capitaux propres	-20 126,08
- report à nouveau	-20 126,08
Montant des capitaux propres au 31/12/2024 avant résultat	29 873,92
- résultat de l'exercice	112 520,41
Montant des capitaux propres au 31/12/2024 après résultat	142 394,33

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 244 385,78 €. Il comprend à hauteur de 56 190,58 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	56 190,58
-------------------	-----------

Toutes les autres dettes d'un montant de 188 195,20 € ont une échéance inférieure à un an.

Les dettes sont réparties dans les postes suivants :

- Groupe : 56 191 €
- Fournisseurs et comptes rattachés : 102 820 €
- Dettes fiscales et sociales : 85 375 €

3.2.3 - État des provisions

Des provisions ont été réalisées comme suit :

Désignations	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2024
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients		36 277,50		36 277,50
- sur stocks				
TOTAL		36 277,50		36 277,50

La provision sur créances clients est réalisée sur la base des informations disponibles à la date de clôture des comptes annuels.

3.2.4 - Frais de recherche et de développement

Néant.



3.2.5 - Charges à payer

- Fournisseurs factures non parvenues	90 134,32
- Personnel charges à payer	5 319,88
- Organismes sociaux charges à payer	3 748,94

TOTAL	99 203,14
--------------------	------------------

3.2.6 - Cession titres de participation

Néant.

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Transfert de charges

Néant.

3.3.2 - Détails des charges et produits exceptionnels

Néant.

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	2 500,00
Mission Conseil	

3.4.2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3.5 - Autres informations selon les tableaux ci-joints

Néant.



ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société désignée ci-après :

TOKIMO
Société par actions simplifiée
Capital : 50 000 euros
Siège social : 18 rue de Bassano, 75016 PARIS
915 310 106 RCS PARIS

Représentée

☒ par son représentant légal Matthieu DEGLI INNOCENTI, Président

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société : /

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L. 232-21 à L. 232-23 du Code de commerce à :

Monsieur Laurent GUIMONT, expert-comptable associé de la société COCERTO ENTREPRISE (SIREN 871 800 751), élisant domicile 24, rue de la Rigourdière – CS 41738 – 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX.

Matthieu DEGLI INNOCENTI